

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 03 mars 2016
20h30

Présents : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Michel Olivier, Dominique Parein, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit, Virginie Dal-Pra,
Excusés : Pierre Barbier

A l'issue du conseil, le Trésorier Municipal présente la synthèse et l'analyse financière de la commune en vue de la préparation des budgets.

Délibérations du conseil

- L'attribution de l'indemnité de Préfecture pour le personnel administratif au grade de rédacteur et rédacteur principal 2^e classe est approuvée à l'unanimité.
- L'appartement du 3^e étage de l'immeuble de la Poste est loué à Mlle Anaïs Idelon à partir du 1^{er} avril 2016 pour un loyer mensuel de 205 €.
- le Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement validé par la Direction Départementale des Territoires est approuvé par la commune à l'unanimité.

Décisions du conseil

- La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale projette la dissolution du SIVU de Roybon pour simplifier la carte intercommunale, au profit de la constitution d'une commission syndicale. Le conseil désapprouve à l'unanimité cette suppression, qui va générer un travail administratif inutile sans apporter de simplification.
- Il est procédé à l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 2 340 €
- Il est décidé d'adhérer à l'association Vercors TV pour l'année 2016, pour un montant d'adhésion de 50€.
- L'association les Martinades sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour l'organisation des séances de cinéma en partenariat avec l'Ecran Mobile de la Drôme - Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme. Le conseil approuve.
- Le programme de travaux forestiers pour 2016 est approuvé à l'unanimité.
- Un débat est engagé autour de la future installation des compteurs électriques Linky, il est proposé de prendre une délibération de refus de principe d'installation de ces compteurs sur la commune en l'état des connaissances lors d'un prochain conseil.

Questions diverses

→ Andrée Séquier signale que des personnes et des chiens sont présents dans la cour de l'école durant les vacances scolaires. Il est rappelé que l'accès à l'école et sa cour sont strictement réservés au cadre scolaire.

→ Dominique Parein :

- une réunion de covoiturage a été organisée par la communauté des communes du Vercors. Il est envisagé de proposer des places de covoiturage sur le parking de l'ours pour le village. Un terrain privé appartenant à Mr Gaston Michel est pressenti pour le hameau des Barraques, avant le rond-point du tunnel des goulets. Mr Michel sera contacté à ce sujet.
- Numérotation postale : les communes de St Martin, St Julien et Vassieux vont retenir un même prestataire pour la cartographie et la fourniture des plaques afin de bénéficier de tarifs avantageux. Le prestataire pressenti fournit une aide méthodologique importante à chaque commune. Une première réunion de travail aura lieu le 25 avril pour St Martin.
- L'association CLV, fournisseur des repas de la cantine, s'est assujettie à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2016. La commune souhaite que le prix des repas soit maintenu à l'identique jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le prix de l'année suivante devra être discuté.

→ Julie Faivre informe le conseil que la commune a reçu la première étoile du label « villes et villages étoilés ».

Le Maire donne la parole à Mme Jacqueline Hache, qui soumet l'idée de planter des simples aromatiques dans les massifs communaux ; et propose son aide.

Elle signale également que le Groupe patrimoine du Vercors est volontaire pour participer à des chantiers de rénovation du petit patrimoine de Tourtres, tels que le lavoir, l'épi de faîtage dans le jardin de Mr et Mme Bellier-Bénistand et le christ devant l'ancienne école.

Pour finir le conseil, le Trésorier Municipal présente la synthèse et l'analyse financière de la commune en vue de la préparation des budgets.

Secrétaire de séance : Virginie Dal-Pra